

## **PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**

### **Conseil Municipal du 8 décembre 2020**

**Ce mardi 8 décembre 2020 se réunit le conseil municipal de la commune nouvelle de Gouville s/mer, considérant la crise sanitaire actuelle, la séance se tiendra à huit clos**

**Présents:** Gisèle ALEXANDRE, Thierry BASTARD, Roseline BENOIST, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Annabelle CASROUGE, Gaëtan COENEN, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Stéphanie GODEFROY, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Delphine HARENG, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE, Stéphanie POTET, Manuel RIVET

#### I - Désignation d'un secrétaire de séance

A l'unanimité, Aurélie COLIN est désignée secrétaire de séance.

#### II – Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 novembre 2020

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

#### III – Communiqués

- Évolution de la réflexion de la future gouvernance: la date de l'élection du Maire et des adjoints est fixée au jeudi 17 décembre prochain à 20h30
- le jeu des 1000 euros est prévu le 7 janvier 2020
- La campagne de recensement de la population par l'INSEE est reportée à l'année 2022
- La commune souhaitait mesurer l'impact économique en lien avec les activités présentes de 2 campings. Cette étude serait une pièce indispensable dans le cadre de l'étude de relocalisation de ces deux structures d'hôtellerie de plein air. Pour cela, nous nous étions rapprochés de la chambre du commerce, qui nous propose de réaliser cette étude au prix de 7 140 €. Cette étude comprend une analyse quantitative au travers le poids des campings en termes d'accueil touristique et du panier moyen du touriste sur notre territoire, une analyse qualitative avec le projet de mener une enquête pour évaluer l'impact économique de la saison estivale sur l'activité des commerçants de la commune. Madame le Maire s'est rapprochée des services de la CMB pour leur soumettre cette étude et envisager qu'elle puisse être prise en charge pour partie par cette collectivité, considérant la démarche qu'ils entreprennent du diagnostic préalable à la relocalisation. Il semble que la CMB envisage plutôt de mener ce diagnostic en interne avec appui des services de la commune et des propriétaires/responsables des deux campings. La feuille de route du chef de projet, récemment recruté par la CMB, devrait être proposée à Madame le Maire très

rapidement. En parallèle, la CMB se rapproche de la Banque des territoires pour envisager une étude plus globale. Si toutefois le diagnostic préalable envisagé par la CMB devait trop tarder dans le temps, le conseil municipal pourra acter de commander l'étude proposée par la chambre du commerce et de l'industrie. Le conseil municipal charge Madame le Maire de poursuivre la démarche avec les services de la CMB.

- Par ailleurs, une récente rencontre a eu lieu avec le Président national de la Fédération de l'hôtellerie de plein air en visio conférence et il est envisagé qu'ils entreprennent une démarche par courrier auprès des deux instances rattachées au Ministère de la Transition écologique : La direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) et la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR), afin de les inquiéter de l'actuelle situation des deux campings et de la perte alors éventuelle en matière de capacité d'accueil touristique de plein air, laquelle aujourd'hui représente la moitié de la capacité touristique en matière d'offre d'hébergement touristique à échelle nationale.
  
- A la suite du décès de M. Valéry Giscard d'Estaing, ancien Président de la République, le chef de l'Etat a décidé, sur proposition du premier ministre, de faire du 9 décembre, une journée de deuil national. Ainsi, les drapeaux seront mis en berne pendant cette journée sur tous les édifices publics.

#### IV – Vote des tarifs de la commune nouvelle pour l'année 2021

Comme cela avait évoqué lors de la dernière réunion de conseil municipal en date du 17/11/2020, la commission compétente s'est réunie ce 30 novembre pour étudier notamment les possibilités de lissage des tarifs des différents cimetières.

Ainsi, après avoir entendu l'exposé de Madame Valérie LAISNEY et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des tarifs pour l'année 2021 (ci-après inscrits en tableaux).

Compte tenu des circonstances particulières en lien avec la crise sanitaire de cette année 2020 et malgré deux dernières années 2019 et 2020, où les tarifs n'avaient pas été augmentés, le conseil municipal décide de maintenir les tarifs des gîtes de mer de la Filature, du gîte de Servigny, du camping municipal, des salles des fêtes de Gouville s/mer, Boisroger, Montsurvent, Servigny et Anneville s/mer, location du terrain des cabines. Les tarifs de la location de Montsurvent sont également maintenus mais le forfait parquet de 40 € sera dorénavant directement inclus aux montants de location, qui ont donc été réajustés.

Aurélié COLIN s'interroge sur les clauses d'accès à la location de la salle d'Anneville s/mer réservée aux Annevillais et non ouverts à tous les résidents de la commune nouvelle de Gouville s/mer. Madame Simone DUBOSCQ, Maire délégué d'Anneville s/mer, lui rappelle, que conformément à la charte de création de la commune nouvelle, certaines gestions locales ont été conservées selon les choix des conseillers municipaux de la commune historique concernée.

Pour la location de la halle du moulin, un nouveau montant est proposé compte tenu que le site pourra être dorénavant réservé en entier pour un événement familial ou festif, en installant par exemple un chapiteau avec accès aux sanitaires, à l'eau et à l'électricité. Une augmentation du tarif nocturne sur l'aire de stationnement des campings cars est décidée

compte tenu de nouvelles bornes d'électricité qui seront installées et du rappel que cette somme inclut la taxe de séjour qui est reversée à la CMB.

V – Travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif sur les territoires d'Anneville s/mer, Boisroger, Montsurvent et Servigny

Une réunion de la commission assainissement, élargie à tout le conseil municipal s'est tenue ce 7 décembre. Jean-Pierre LEGOUBEY a alors présenté en détail les différents scénarii possibles relatifs à ces travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif pour chacun des secteurs concernés ainsi que les nécessaires évolutions à apporter à la station d'épuration de Gouville s/mer, là encore établies sur plusieurs propositions travaillées avec le cabinet SCE, l'Agence de l'Eau et la SAUR.

**Ainsi, après avoir pris connaissance du rapport de cette commission, et à l'unanimité, le conseil municipal décide :**

1. **D'approuver le projet d'extension de réseaux sur le territoire de Servigny, Village Galliot et Hameau La Motte** », dont les études préalables avaient été confiée au cabinet SOGETI. En 2010, le contrat liait la commune de Servigny et le cabinet SOGETI pour des travaux alors estimés à 226 782.50 € HT et des frais de MO à hauteur de 6 %. Sogeti a réévalué les travaux en les actualisant en fonction des prix moyens actuels et en prévoyant les nécessaires études complémentaires non prévues dans le dossier initial. Ainsi l'enveloppe de travaux serait estimée à la somme de 300 000 € HT, et la mission de MO resterait sur la base de 6 % soit la somme de 18 000 € HT. Nous avons interrogé le cabinet SCE pour assurer cette mission de MO pour les travaux de Servigny, sur la base du montant estimé des travaux, et ils proposent la somme de 22 960 €, soit un taux de 7. 653 %.  
Aussi, le conseil municipal décide de retenir cette opération de travaux d'extension du réseau d'assainissement sur le territoire de Servigny, prévoyant le raccordement de 28 branchements **et de retenir l'offre moins disante de SOGETI et d'inclure l'opération dans le programme d'extension des réseaux afin de profiter du plan de relance Covid 2 de l'Agence de l'Eau**, soit 60 % de subvention du montant HT des travaux et 20 % sous forme de prêt à taux 0, sous réserve d'un marché engagé avant la fin 2021 et des travaux lancés dès 2022.
2. **D'approuver le programme complet d'extension des réseaux d'assainissement collectif sur les territoires d'Anneville s/mer, Boisroger et Montsurvent. Pour cela :**
  - ✓ **D'affermir les différentes tranches de maîtrise d'œuvre pour l'opération globale d'extension des réseaux d'assainissement**, mission proposée par SCE :
    - Tranche ferme, qui prévoit les études préalables, l'avant-projet sommaire et l'assistance pour les études préalables = 26 900 € HT
    - Raccordement d'Anneville s/mer = 38 650 € HT
    - Raccordement de Boisroger = 35 490 € HT
    - Raccordement de Montsurvent = 37 530 € HTSoit un total de 138 570 € HT

- ✓ **D'approuver l'opération globale de travaux d'extension sur les territoires d'Anneville s/mer, Boisroger, Montsurvent. Pour cela de retenir les scénarii proposés par la commission :**
- **Boisroger :** Considérant les différents paramètres (longueur du linéaire du réseau, le traitement d'H<sub>2</sub>S, le redimensionnement de certains postes de refoulement, la possibilité de raccorder ou non le « Village aux Gras », passage sur des voies communales, départementales, ou de chemins, les différences de coût...), le conseil municipal décide **de retenir une option qui prévoit le raccordement de tout le centre bourg + le Village aux Gras**, prévoyant ainsi 91 branchements (66 pour le centre bourg, 12 pour le Village aux Gras et 13 futurs). Un scénario passant par la RD 268 sur l'accotement serait préférable afin d'éviter de passer par la rue de la Banoterie et de casser cette récente voie qui est en très bon état. Ainsi **les scénarios retenus sont le 2 de préférence ou le 4 si l'accotement le long du RD 268 ne permet pas de réaliser ces travaux**. Ces options sont estimées à 1 211 495 € HT (scénario 2) ou 1 056 915 € HT (scénario 4)
  - **Anneville s/mer :** Il est prévu de raccorder 258 branchements. Considérant les difficultés particulières de ce secteur (topographie plate, problématique de la géologie naturelle avec la nappe affleurant et énormément de sable...), le conseil municipal décide **de retenir une option qui prévoit un réseau sous vide**, complètement étanche et adapté à cette topologie. La commission propose également **de retenir le passage pour rejoindre la station d'épuration par les Mielles, soit le scénario 2** estimé à 1 477 185 € HT. Jean-Pierre LEGOUBEY et Simone DUBOSCQ, accompagnés du maître d'œuvre et du fermier sont allés visiter ce jour un réseau sous vide à St Julien de Concelles, construit il y a 20 ans et exploité par la SAUR. Le constructeur était présent et a pu présenter le dispositif particulier ainsi que son fonctionnement. Jean-Pierre LEGOUBEY présente ce fonctionnement particulier en rappelant que ce réseau est parfaitement étanche et expliquant que la consommation d'électricité ne serait pas forcément supérieure à celle d'autres dispositifs.
  - **Montsurvent :** le conseil municipal décide d'écarter de prévoir à ce stade de raccorder certaines maison de Muneville le Bingard afin d'avancer au plus vite. Le conseil municipal décide également d'écarter la possibilité de prévoir une petite station indépendante au vu des rejets alors dans les ruisseaux (l'Agence de l'Eau ne validant pas ces options), et là encore considérant les difficultés particulières dans ce secteur (courbe des pentes, longueur du linéaire du réseau, nombre de postes de refoulement, traitement H<sub>2</sub>S, passages en terrains privés, traversé de ruisseaux et coûts), le conseil municipal décide **de retenir le scénario 3, de se raccorder par Boisroger**, estimé à 1 330 447.50 € HT avec 129 branchements (108 existants et 21 futurs).
- ✓ **Ces extensions nécessitent par ailleurs d'agrandir l'actuelle station d'épuration** et là encore, après avoir entendu l'exposé détaillé et technique présenté par Jean-Pierre LEGOUBEY et considérant les premières préconisations puis l'aval de l'Agence de l'Eau, le conseil municipal décide **de retenir le scénario 4**, qui augmente la capacité de traitement à 6 300 équivalent habitant en période estivale et 3 900 équivalent hors période estivale, en s'appuyant au maximum sur les ouvrages existants tout en prévoyant une nouvelle filière boues et un traitement UV en sortie pour traiter tous les germes et préserver les rejets en mer et ainsi les activités conchylicoles et les eaux de baignade. L'estimation de ces travaux est de 1 441 000 € HT. La mission de maîtrise

d'œuvre pour ces travaux d'agrandissement de station d'épuration n'est pas prévue formellement à ce stade, puisque cette extension n'était pas définie dans le cadre du programme initial. L'estimation intègre néanmoins ce coût et nous aurons très prochainement réponse sur l'obligation ou non de relancer une consultation pour cette mission ou si elle pourra faire l'objet d'un éventuel avenant avec SCE

Ainsi, le programme tel que voté ce soir à l'unanimité par le conseil municipal prévoit une estimation globale de 5 668 000 € et Jean-Pierre LEGOUBEY a présenté une première approche financière.

**Le conseil municipal approuve l'ensemble de cette opération de travaux d'extension d'assainissement collectif et autorise Madame le Maire ou son représentant à déposer une demande d'inscription de ce programme dans le plan de relance Covid 2 de l'Agence de l'eau, prévoyant 60 % du montant des travaux sous forme de subvention et 20 % sous forme de prêt à taux 0.**

#### VI – Etudes préalables aux travaux rue du Sud

Dans l'optique des travaux prévus rue du Sud, travaux de réfection du réseau d'eaux pluviales et travaux d'aménagement de voirie, des levés topographiques préalables sont nécessaires.

Le conseil départemental, à qui la mission de maîtrise d'œuvre a été confiée, a lancé une consultation auprès de bureaux d'études.

Ainsi, nous avons 5 offres :

- Cabinet LALLOUET d'un montant de 2 994.80 € HT, soit 3 593.76 € TTC
- Cabinet SAVELLI d'un montant de 2 845 € HT, soit 3 414 € TTC
- Cabinet BELLANGER d'un montant de 4 320 € HT, soit 5 184 € TTC
- Cabinet GEODIS d'un montant de 2 735 € HT, soit 3 282 € TTC
- Cabinet GEOMAT d'un montant de 2666.67 € HT, soit 3 200 € TTC

Après avoir entendu l'exposé d'Yves GOSSELIN, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre moins disante du cabinet GEOMAT.

#### VII – Travaux de toiture sur la salle des fêtes de Gouville s/mer

Des travaux de réfection d'une partie de la toiture de la salle des fêtes sont nécessaires, au-dessus de la partie plonge /laverie.

Nous avons reçu deux devis de l'entreprise LEJOLIVET : un prévoyant une réfection de toiture en zinc au prix de 5 534.64 € HT, soit 6 641.57 € TTC et l'autre prévoyant une réfection en bac acier au prix de 5 068.60 € HT, soit 6 082.32 € TTC. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Yves GOSSELIN et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'option d'une toiture en zinc et donc le devis d'un montant de 5 534,64 € HT, soit 6 641,57 € TTC.

#### VIII – Installation d'un portail au logement de l'ancien presbytère de Gouville s/mer

Lors des travaux d'aménagement du logement sis Place de l'Eglise, ancien presbytère, il avait été prévu d'installer un portail pour sécuriser la cour située devant la maison.

Ces travaux n'ayant jamais été réalisés, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise LEPRETRE d'un montant de 1 806 € HT, soit 2 167.20 € TTC pour la fourniture et la pose d'un portail double vantaux en aluminium.

#### IX – Travaux au logement de la gardienne du camping

Monsieur Yves GOSSELIN présente les travaux envisagés. Il s'agit du remplacement d'une porte fenêtre du logement de la gardienne du camping côté mer.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Yves GOSSELIN, le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise LEPRETRE, qui prévoit la dépose de l'actuelle porte fenêtre et son remplacement par une porte fenêtre double vantaux en aluminium au prix de 1 518 € HT, soit 1 821.60 € TTC.

#### XII - Divers

Remerciements des associations suivantes pour la subvention que la commune leur a accordée cette année :

- l'association de visite des malades dans les établissements hospitaliers
- l'association pour le don de sang bénévole
- l'association normande d'entraide aux handicapés physiques